

**Amendements relatifs à
la politique publique M**

Amendements du Conseil d'Etat pour la session du Grand Conseil des 12 et 13 décembre 2019

M MOBILITE

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2020		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		ETP	PROJET DE BUDGET 2020	
			CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES AMENDE	REVENUS hors 47 et 49
			498'972'446	140'074'972		1'405'196	-	4.2	500'377'642	140'074'972
M01 Transport et mobilité	30	Charges de personnel			Engagement de 4 ETP dès avril 2020, sans quoi l'office cantonal des transports (OCT) ne sera pas en mesure d'améliorer la maîtrise d'ouvrage des études d'infrastructures de transports collectifs et des projets d'agglomération ainsi que la réalisation des pistes cyclables. A relever que le PB2020 tient compte d'une observation SAI impliquant une réduction de 0.9 ETP. Ces postes sont activés en investissement avec une recette équivalente en nature 43. L'effet sur le résultat est ainsi neutralisé.	264'050		3.1		
M01 Transport et mobilité	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation			Amendement du Conseil d'Etat sans quoi l'office cantonal des transports (OCT) ne sera pas en mesure de lancer les études d'infrastructures de transports collectifs et des projets d'agglomération ainsi que la réalisation des pistes cyclables d'autant qu'une économie de 0.5 mio impacte déjà le PB2020 de cet office.	356'296				
M02 Infrastructures routières et de transports	30	Charges de personnel			Engagement de 2.7 ETP dès avril 2020, sans quoi l'office cantonal du génie civil (OCGC) ne sera pas en mesure d'accélérer la réalisation des projets d'agglomération, en particulier les projets de transports collectifs, ni d'assurer l'exploitation des interfaces CEVA malgré un accord entre les intervenants (OFROU, CFF, OCGC, communes, TPG et Fondation des parkings). A relever que le PB2020 tient compte d'une observation SAI impliquant une réduction de 1.6 ETP. Sur les 2.7 ETP, 2 postes sont activés en investissement avec une recette équivalente en nature 43. L'effet sur le résultat est ainsi partiellement neutralisé.	135'268		1.1		
M02 Infrastructures routières et de transports	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation			Amendement du Conseil d'Etat sans quoi l'office cantonal du génie civil (OCGC) ne sera pas en mesure d'assurer la mise en service de nouvelles routes, la viabilité hivernale, les frais d'expertises techniques lors de demandes d'indemnités suite à des expositions à des niveaux de bruit excessifs ainsi que l'exploitation des interfaces CEVA malgré un accord entre les intervenants (OFROU, CFF, OCGC, communes, TPG et Fondation des parkings). A relever que ce programme fait déjà face à une économie de 2,9 mio au PB2020.	555'649				
M03 Admission à la circulation routière et à la navigation	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation			Amendement du Conseil d'Etat sans quoi l'office cantonal des véhicules (OCV) ne sera pas en mesure d'assurer son fonctionnement d'autant qu'une économie de 0,3 mio impacte déjà le PB2020 de cet office.	93'933				